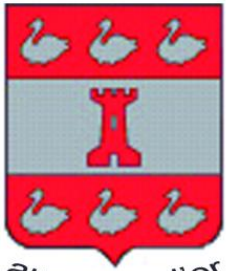


Saint-Germain



au-mont-d'or

ACTI'JEUNES

# LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

2014 – 2015



Jouer, Apprendre, Grandir...



Madame, Monsieur,

A la prochaine rentrée de vos enfants, la réforme des rythmes scolaires entrera en vigueur dans les 2 écoles de notre village. L'académie a en effet décidé d'accepter notre demande de regrouper les temps d'enseignement sur les journées des lundis, mardis et jeudis, et sur les matinées des mercredis et vendredis.

Dès le 2 septembre prochain, les mercredis après-midi ne seront donc pas travaillés, ce qui est déjà le cas aujourd'hui mais, et c'est une nouveauté, les vendredis après-midis non plus.

Si l'accueil de loisirs continuera naturellement à accueillir vos enfants les mercredis après-midi, nous avons également décidé de leur proposer un large panel d'activités ludiques et enrichissantes les vendredi après-midi.

Notre objectif est clair : permettre à chaque enfant des écoles de notre village d'avoir une demi-journée par semaine consacrée à la découverte de nouveaux horizons, au plaisir de s'initier à des activités sportives ou culturelles, à la joie d'apprendre... en s'amusant.

Parce que la réussite éducative de vos enfants est pour nous une priorité, nous souhaitons mettre en place des activités du vendredi après-midi qui leur permettront de développer leur inventivité, leur curiosité, leur capacité à communiquer, la conscience de leur corps, leur sensibilité, leur culture artistique, etc...

Tirer chaque enfant vers le haut, tel est notre objectif.

Si cette réforme des rythmes scolaires a beaucoup été décriée, nous avons décidé, plutôt que de la subir, d'en faire une chance pour chaque enfant. En privilégiant le regroupement des activités sur trois heures, nous avons ainsi souhaité augmenter les possibilités d'organiser des activités de qualité qui contribueront, c'est notre pari, à leur réussite éducative.

Tout n'est pas encore finalisé, mais ce document vous explique déjà plus en détails l'organisation et les modes de fonctionnement des activités organisées.

Par ailleurs, une partie d'entre vous préférera profiter de ces vendredis après-midi libérés pour récupérer ses enfants et passer du temps à leur côté. Afin de vous faciliter également cette possibilité, nous mettons en place un dispositif spécifique et dédié de garderie et de cantine (qui sera valable également le mercredi).

N'hésitez pas à vous rapprocher des services (Acti'jeunes, accueil Mairie) pour toute question sur ce nouveau dispositif. Ils sont à votre disposition.

Très bonne lecture,

Le Maire  
Renaud GEORGE


## CE QUI CHANGE

- ☞ **Les enfants travailleront à présent le mercredi matin** ; par contre, ils ne travailleront plus le vendredi après-midi.
- ☞ **Les horaires des enseignements évoluent** :  
de 8h20 à 11h45 le matin (sauf le vendredi - 11h40) et de 13h40 à 16h l'après-midi  
Ces nouveaux horaires qui concentrent plus de 70 % du temps de travail des enfants sur les matinées permettent à ces derniers de travailler au moment de la journée pendant lequel ils sont le plus réceptifs aux enseignements.
- ☞ **Des activités riches et variées seront organisées le vendredi après-midi**, entre 13h30 et 16h30 : les parents qui le souhaitent pourront y inscrire leurs enfants qui seront pris en charge par des animateurs qualifiés pour des activités ludiques, manuelles, sportives, artistiques... Des partenaires extérieurs (Musique et culture, Futsal, FCRD...), des personnels de la Mairie, des enseignants seront également sollicités pour renforcer l'offre d'activités.  
L'inscription aux cycles d'activités du vendredi après-midi se fait pour l'année scolaire entière.
- ☞ **Le mercredi comme le vendredi, les parents qui souhaiteront récupérer leurs enfants à l'issue des enseignements pourront le faire** dès 11h40 au portail de l'école, ou bien jusqu'à 12h40 s'ils l'inscrivent en garderie, voire à 13h30 s'ils l'inscrivent à la cantine.

## CE QUI NE CHANGE PAS

- ☞ Les accueils périscolaires du matin et du soir sont naturellement maintenus.
- ☞ La restauration est assurée tous les jours de la semaine, quelle que soit la situation de l'enfant.
- ☞ Les plus petits qui ont besoin de faire une sieste en début d'après-midi le pourront toujours.

### Planning d'une semaine type

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
7h20 - 8h20	<b>Accueil du Matin</b>					
8h20 - 11h45	<b>Temps Scolaire</b>	<b>Temps Scolaire</b>	<b>Temps Scolaire</b>	<b>Temps Scolaire</b>	<b>Temps Scolaire</b>  Les cours se terminent à 11h40	
11h45 - 13h40	<b>Restauration scolaire &amp; Temps du midi</b>	<b>Restauration scolaire &amp; Temps du midi</b>	Garderie (11h45-12h40) <b>ou</b> Garderie + restauration (11h45-13h30)	Cantine + Accueil de Loisirs	<b>Restauration scolaire &amp; Temps du midi</b>	Garderie (11h40-12h40) <b>ou</b> Garderie + restauration (11h40-13h30)  <b>Cantine</b>
13h40 - 16h00	<b>Temps Scolaire</b>	<b>Temps Scolaire</b>		Accueil de Loisirs  13h30 - 18h30	<b>Temps Scolaire</b>	<b>Activités du Vendredi</b>  (13h30 - 16h30)
16h00 - 18h30	<b>Accueil du soir</b>	<b>Accueil du soir</b>		<b>Accueil du soir</b>	<b>Accueil du soir</b> (16h30-18h30)	

## COMMENT VONT S'ORGANISER LES ACTIVITES ?

### Pour tous les enfants inscrits aux activités

Les activités auront lieu le vendredi entre 13h30 et 16h30.

Elles seront réparties sur 3 trimestres : de septembre à décembre, puis de janvier à mars, et enfin d'avril à juin. L'inscription sera valable pour une année scolaire complète.

#### Pour l'école maternelle

Pour les enfants en école maternelle, des activités spécifiques aux moins de 6 ans seront organisées par groupe d'âge afin de prendre en considération leurs besoins particuliers. Une sieste sera ainsi proposée aux plus petits afin de respecter leurs rythmes biologiques. Les activités porteront sur différents domaines : l'art scriptural (peinture, dessin...), l'éveil musical, le chant, l'expression corporelle, la découverte des goûts, la découverte de la nature et des animaux, l'éveil aux langues étrangères (pour les plus grands)... Les groupes seront pris en charge par des animateurs ou intervenants qualifiés qui animeront des activités adaptées à chaque âge. Des ATSEM seront également associées à l'organisation et à la mise en œuvre de ces activités spécifiques. Les éventuels déplacements de groupes se feront de façon privilégiée dans les lieux d'activité les plus proches des classes (BCD, salle des miroirs, salle des artistes...).

#### Pour l'école élémentaire

Les enfants seront réunis dans la cour par groupe d'âge (défini en début d'année scolaire) afin que les niveaux des activités puissent être adaptés aux différents groupes. Chaque enfant participera avec son groupe à 2 cycles d'activité chaque trimestre, par séquence de 1h30 (temps de déplacement sur les lieux de l'activité et pause récréative inclus) tous les vendredis après-midi (13h30-15h00 ou 15h00-16h30). Tous les enfants feront donc 6 cycles d'activité en tout sur l'année scolaire.

Tous les enfants auront obligatoirement une activité dans chacun des 5 cycles suivants :

- ☞ Activités physiques et sports
- ☞ Langues & Lettres
- ☞ Arts & Musique
- ☞ Sciences, technologies, nature et découvertes
- ☞ Culture et débats

Les parents pourront en plus privilégier une « dominante » en choisissant un 6<sup>ème</sup> cycle dans lequel leur enfant aura une activité supplémentaire :

- ☞ + d'Activités physiques, sports
- ☞ + de Langues & Lettres
- ☞ + d'Arts & Musique
- ☞ + de Sciences, technologies, nature et découvertes
- ☞ + de Culture et débats

Les enfants qui auront choisi le 6<sup>ème</sup> cycle « + d'Activités physiques et sports » pourront bénéficier d'activités sportives de 3 heures regroupées sur les vendredis du 3<sup>ème</sup> trimestre qui leur permettront l'accès au Stade Jean Lacaze.

Les activités seront organisées dans les différents lieux municipaux : salles du groupe scolaire, grandes salles (Maryse Bastié, Georges Brassens), bibliothèque, ludothèque, école de musique, pré des Anglais, jardin pédagogique, stade Jean Lacaze...

Les transferts des groupes seront organisés par la municipalité et les associations intervenantes. Les parents récupéreront leurs enfants à l'école, à partir de 16h30, ou à l'accueil périscolaire au-delà.